

Et nous disons: peut-il y avoir une meilleure façon de commencer cette révision qu'en l'assoyant sur le peuple, qu'en reconnaissant, tous les gouvernements, que c'est du peuple que nous détenons une partie de la souveraineté? Y a-t-il une meilleure façon de commencer qu'en disant: le gouvernement central va donner des subsides inconditionnels à toutes les provinces pour les assurer de pouvoir donner les services publics essentiels à leurs citoyens? Y a-t-il une meilleure façon de commencer que par le gouvernement fédéral prenant l'engagement nouveau dans la Constitution de créer des égalités de chances pour tous les Canadiens? Y a-t-il une meilleure façon de commencer cette révision qu'en disant désormais que tous les Canadiens de langue française, de langue anglaise, auront le droit fondamental à leurs écoles, et personne ne pourra jamais le leur enlever et ils n'auront plus besoin de se battre comme on l'a fait depuis 100 ans? Un certain parti a voulu se servir de ces faits dans notre histoire pour justifier une option 100 ans plus tard et aujourd'hui, alors qu'on veut les régler ces problèmes-là, on fait comme Ponce Pilate et on dit: Je ne me sens pas responsable des autres francophones du Canada.

Alors, monsieur le président, ce que nous avons essayé de dire dans ce projet de loi, c'est sur quelles bases ce pays va être fondé, et pour nous il n'y en a que deux: la liberté et la dignité.

M. Kilgour: Monsieur le président . . .

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député d'Edmonton-Strathcona invoque le Règlement.

M. Kilgour: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre sur son discours?

M. l'Orateur adjoint: Est-ce que l'honorable ministre veut répondre à une question?

M. De Bané: Oui, monsieur le président.

M. Kilgour: Monsieur le président, je pense que le ministre a parlé de la preuve qui n'est pas fournie par la police dans une question légale, si j'ai bien compris son point. Si cela est vrai, est-ce qu'il pourrait m'expliquer de quel article il a parlé?

M. De Bané: Certainement. Alors à l'article 8, on peut lire:

Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives, dont les motifs ne sont pas fondés sur la loi et qui ne sont pas effectuées dans les conditions que celle-ci prévoit.

● (1640)

[Traduction]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aujourd'hui pour professer ma foi dans le système fédéral canadien et, en particulier, dans le fédéralisme coopératif auquel tiennent, je crois, tous les Canadiens d'un océan à l'autre. Un certain nombre de principes me semblent importants lorsqu'il s'agit du Canada et de son avenir en tant que pays.

La constitution

Tout d'abord, le gouvernement central doit être suffisamment fort pour équilibrer les revenus et les avantages au Canada. En même temps, les gouvernements provinciaux doivent aussi être forts afin de pouvoir mettre en œuvre des programmes qui satisfassent aux divers besoins provinciaux et régionaux.

En outre, je crois fermement que ces deux ordres de pouvoir, ces deux paliers de compétence que sont les gouvernements fédéral et provinciaux, constituent les partenaires d'une même association. Comme le dit Alan Blakeney, le premier ministre de ma province, ce sont des égaux.

Notre pays compte aussi un bon nombre d'habitants. Il est vrai que le Canada a maintenant 113 ans, mais de nombreuses gens vivaient sur son territoire bien avant 1867. Je crois savoir que la famille du ministre de la Justice (M. Chrétien) est venue au Canada il y a peut-être 200 ou 300 ans, bien avant la Confédération en tout cas. Je pense aussi aux Indiens et aux Inuit qui sont installés en Amérique du Nord depuis des siècles.

[Français]

Et je pense aussi, monsieur le président, à la dualité du Canada, une dualité historique qui est très importante, dualité qui repose sur le caractère distinct de la société québécoise et des francophones hors Québec, dualité qui repose sur deux systèmes judiciaires différents. Les néo-démocrates y croient à ce principe. Nous reconnaissons que le Canada est un pays possédant l'anglais et le français comme langues officielles. Nous avons donné notre appui au projet de loi sur les langues officielles présenté en 1969, nous continuons de l'approuver, et nous cherchons à l'améliorer afin que les institutions du gouvernement fédéral reflètent un Canada bilingue.

[Traduction]

C'est dans ce contexte que je voudrais parler pendant les quelques prochaines minutes de la résolution que la Chambre étudie aujourd'hui. Lors du débat d'hier, mon chef a énoncé très éloquemment la position de notre parti. Il a parlé de la nécessité de prendre des mesures touchant la constitution. Il a mentionné que l'on sentait au pays que nous devons changer les choses d'un océan à l'autre. Il a parlé de la nécessité de rapatrier la constitution, de la position de notre parti fédéral et de l'orientation qu'il a adoptée en septembre lorsqu'il s'est rallié au principe d'une charte des droits. En fait, je peux rappeler le premier bill des droits de la personne qui, comme le ministre l'a dit hier, a été présenté en Saskatchewan en 1947 par Tommy Douglas lorsqu'il était le premier ministre de ma province.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Je voudrais également parler du principe de la péréquation que notre parti a appuyé pendant un très grand nombre d'années et j'y reviendrai plus en détail tout à l'heure.